



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2012

DELIBERATION RELATIVE AUX MODALITES DE REMUNERATION DES INTERVENANTS PARTICIPANTS A DES ACTIVITES DE FORMATION DES PERSONNELS

Le 12 octobre 2012, le Conseil d'Administration, réuni sous l'administration provisoire de Monsieur SINGARAVELOU,

- ➔ a adopté les modalités de rémunération des intervenants participant à des activités de formation des personnels.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 12 octobre 2012.

Nombre de membres présents	19
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	23
Nombre de votes contre	0

L'Administrateur Provisoire,

SINGARAVELOU